

## **Pour la survie du théâtre** **L'angoisse de l'idéaliste devant la politique culturelle fédérale**

Benoît Melançon

Numéro 26 (1), 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/28303ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Melançon, B. (1983). Pour la survie du théâtre : l'angoisse de l'idéaliste devant la politique culturelle fédérale. *Jeu*, (26), 89-97.

pour la survie du théâtre



« Un dollar par citoyen québécois chaque année pour le théâtre, est-ce trop monsieur le Ministre? »

# l'angoisse de l'idéaliste devant la politique culturelle fédérale

Je ne souhaite à personne la lecture du *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*<sup>1</sup>. Fichtrement mal écrit, ce *Rapport* pseudo-philosophique est farci de concepts éculés, d'évidences et de banalités: qu'est-ce que cela veut dire « On peut atténuer les aléas en regroupant largement les risques associés à toute une série de produits culturels » (p. 64)? Faut-il vraiment vingt-huit mois de réflexion pour écrire « nous sommes favorables à l'engagement de toutes les administrations — fédérales, provinciales et municipales — en matière de culture et nous souhaitons les voir toutes redoubler d'effort à ce chapitre » (p. 55)? Pire, le *Rapport* du Comité Applebaum-Hébert reste étrangement silencieux sur la question la plus brûlante d'actualité, celle des ressources financières: combien tant de belles réformes vont-elles coûter *précisément*? Mais surtout, ce *Rapport*, qui a tous les défauts d'un genre qui n'a guère de qualités, est d'un ennui mortel.

Cela dit, il faut consulter ce *Rapport*, discuter ses recommandations et réfléchir à leur (non-) application, ne serait-ce que parce qu'il risque de marquer la politique culturelle fédérale aussi profondément que le rapport de la Commission Massey en 1951 — bien que celui-ci soit à celui-là ce qu'est la prose de Claude Roy au discours d'un permanent de la C.S.N.

Il faut reconnaître que le Comité a réussi à éviter quelques-uns des pièges qui lui étaient tendus. À l'encontre de la politique interventionniste du ministère des Communications, il prône l'autonomie des organismes culturels face au pouvoir politique, au point de vouloir inclure cet élément dans une nouvelle loi sur les organismes culturels (recommandation 1). Prenant le Conseil des arts en exemple, il refuse de subordonner les organismes culturels à la directive ministérielle, principale recommandation du rapport Lambert (rec. 2 et 3). Devraient cesser, de plus, les nominations politiques aux conseils d'administration des organismes culturels (rec. 5 et 6) et la disette financière du Conseil des arts, dont on rappelle par ailleurs le « rôle de premier plan » (rec. 9). Première ambiguïté du *Rapport*: le Comité, sans recommander la création d'un ministère de la Culture (pauvre Francis Fox!), demande au gouvernement d'inclure « parmi les fonctions du ministre chargé des organismes culturels le mandat d'agir auprès du cabinet et du gouvernement en tant que défenseur des arts et de la culture » (rec. 7). Peut-on croire que ce ministère, qui devrait « favoriser l'établissement d'un milieu propice à l'épanouissement de la

1. Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère des Communications, Direction de l'Information, 1982, 392 p.



vie et des organismes culturels» (rec. 8), ne serait pas *dans les faits* le ministère de la Culture?

On entretient le même type de confusion au sujet des moyens à prendre pour donner « priorité à l'artiste » tout en accroissant la « qualité » de son public (p. 4). Malgré une sympathie évidente à l'égard des créateurs, qu'il considère à regret comme les « commanditaires les plus importants de la vie culturelle canadienne » (p. 4), le Comité ne voit de salut que dans la création de nouveaux organismes et programmes gouvernementaux. Atteint de structurite aiguë, il recommande la création d'*au moins* six nouvelles structures: un Office de promotion et de commercialisation des produits artistiques canadiens (rec. 14), un Conseil du patrimoine (rec. 15), une Commission des archives nationales (rec. 30), un Centre d'art contemporain (rec. 35), un Conseil canadien du design et des arts appliqués (rec. 37) et un Office canadien des relations culturelles internationales (rec. 100). De plus, on rappelle au gouvernement qu'il « devra envisager la possibilité de créer les autres établissements patrimoniaux attendus depuis longtemps: musées maritimes, aquarium national, arboretum, jardin zoologique et jardin botanique (rec. 31)! Passons rapidement sur les deux ou trois lois qu'il faudrait refondre, les cinq ou six programmes à créer, mais rappelons que la Galerie nationale est logée dans des locaux « temporaires » depuis cent ans et que le Conseil des arts bénéficie, en dollars constants, de moins d'argent en 1982 qu'en 1975.

Le Comité sait pourtant à quoi s'attendre de l'alourdissement bureaucratique. Dans ses recommandations vedettes, il suggère à Radio-Canada — sans le moindre réalisme politique — l'abandon de toute activité de production, sauf pour ses émissions d'information, la disparition de la publicité sur ses ondes télé<sup>2</sup> et la rupture de ses accords d'affiliation avec une trentaine de stations privées (rec. 65, 66, 67). Autre recommandation choc, l'abandon de la production par l'Office national du film devrait lui permettre de devenir un « centre de recherche avancée et de formation artistique et scientifique pour la production de films et de vidéos » (rec. 64)<sup>3</sup>. Bien qu'on ait poussé de hauts cris *from coast to coast* au sujet de ces propositions, elles ne sont qu'une manifestation de plus du profond malaise qui

2. Ce que considère comme une abomination le nouveau président de Radio-Canada, Pierre Juneau, lui qui proposait cette mesure en 1974, du temps où il était président du C.R.T.C.

3. Se manifeste ici la volonté du Comité de favoriser l'État mécène et catalyseur au détriment de l'État propriétaire.



règne au sein des deux institutions fédérales: l'O.N.F. mène depuis plusieurs mois une enquête interne sur son fonctionnement, tandis que Radio-Canada demande la création d'une deuxième chaîne et que son ex-président reconnaît l'inexistence d'une véritable télévision canadienne, surtout de langue anglaise. *Le Rapport Applebaum-Hébert* ne fait que pousser la réflexion un peu plus loin<sup>4</sup>.

On a surtout retenu du *Rapport*, qui n'a pas eu très bonne presse dans l'ensemble, les recommandations concernant Radio-Canada et l'O.N.F. Bien que soient regroupées, dans les chapitres consacrés à la radiotélédiffusion (23 recommandations), au patrimoine (19 rec.) et aux relations culturelles internationales (14 rec.) près de la moitié des 101 recommandations du *Rapport*, on n'en a pas pour autant négligé les autres domaines artistiques: les arts de la scène ont droit à cinq recommandations, le cinéma n'en compte que quatre...

### sur le théâtre

En théâtre<sup>5</sup>, diverses questions sont abordées au passage: on refuse que soient subventionnées directement par le gouvernement fédéral certaines troupes dites nationales (p. 163); on suggère aux compagnies de «s'employer à remplir leurs salles» puisque le nombre des spectateurs est un «indice de succès et d'efforts» (p. 165); on croit que le Conseil des arts devrait continuer à accroître ses ressources destinées au théâtre pour enfants (p. 166); on exhorte les autorités provinciales «à réserver, dans les programmes d'études, une place de choix à la compréhension de la musique, du théâtre et de la danse et à la participation à ces formes d'art» (p. 167); on considère comme une lacune l'absence d'un cours de mise en scène à l'École nationale de théâtre (p. 169); enfin, on demande aux pouvoirs publics d'encourager «les initiatives des petites et moyennes villes en matière de théâtre et autres arts de la scène, afin de favoriser l'épanouissement des artistes locaux et empêcher que le flot de ces talents et de ces énergies ne s'écoule vers quelque métropole» (p. 174).

À côté de ces vœux pieux qui ne font pas l'objet de propositions formelles, trois recommandations précises: mise sur pied d'un programme de subventions à la création de pièces canadiennes (rec. 39), continuation des subventions à l'École nationale par l'entremise du Conseil des arts (rec. 40) — contrairement à la recommandation principale du rapport Dunton<sup>6</sup> qui aurait voulu voir le fédéral financer l'École directement — et, plus spectaculaire, l'abandon par le Centre national des arts de ses compagnies de théâtre et d'opéra — ce qui serait déjà en voie de réalisation —, mais pas, pour des raisons fort discutables, de son orchestre (rec. 43). Dans cette optique, les spectacles du C.N.A. seraient coproduits avec les principaux théâtres «régionaux» du Canada. Pour le Comité, une invitation au C.N.A. devrait être «la pierre angulaire de toute tournée effectuée par nos artistes» et «une consécration, un sommet dans la carrière de nos artistes et de nos compagnies» (p. 180-181).

Outre ces mesures directes, diverses autres recommandations du *Rapport* peuvent

4. Ce que ne fait pas Guy Robert: dans les «Options divergentes» réunies en fin de volume, il avoue qu'il aurait préféré, en guise de rapport, un court métrage au livre imprimé. Question: ce court métrage aurait-il été produit par Radio-Canada, l'O.N.F. ou un indépendant?

5. Les gens de théâtre étaient représentés au sein du Comité par trois membres du conseil d'administration de l'École nationale de théâtre (Ted Chapman, Robert E. Landry, Sam «The Record Man» Sniderman) et son directeur général (notre Jean-Louis Roux), ainsi que par le comédien et administrateur Max Tapper.

6. *L'École nationale de théâtre*, Ottawa, Conseil des arts du Canada, janvier 1982, 23 p.

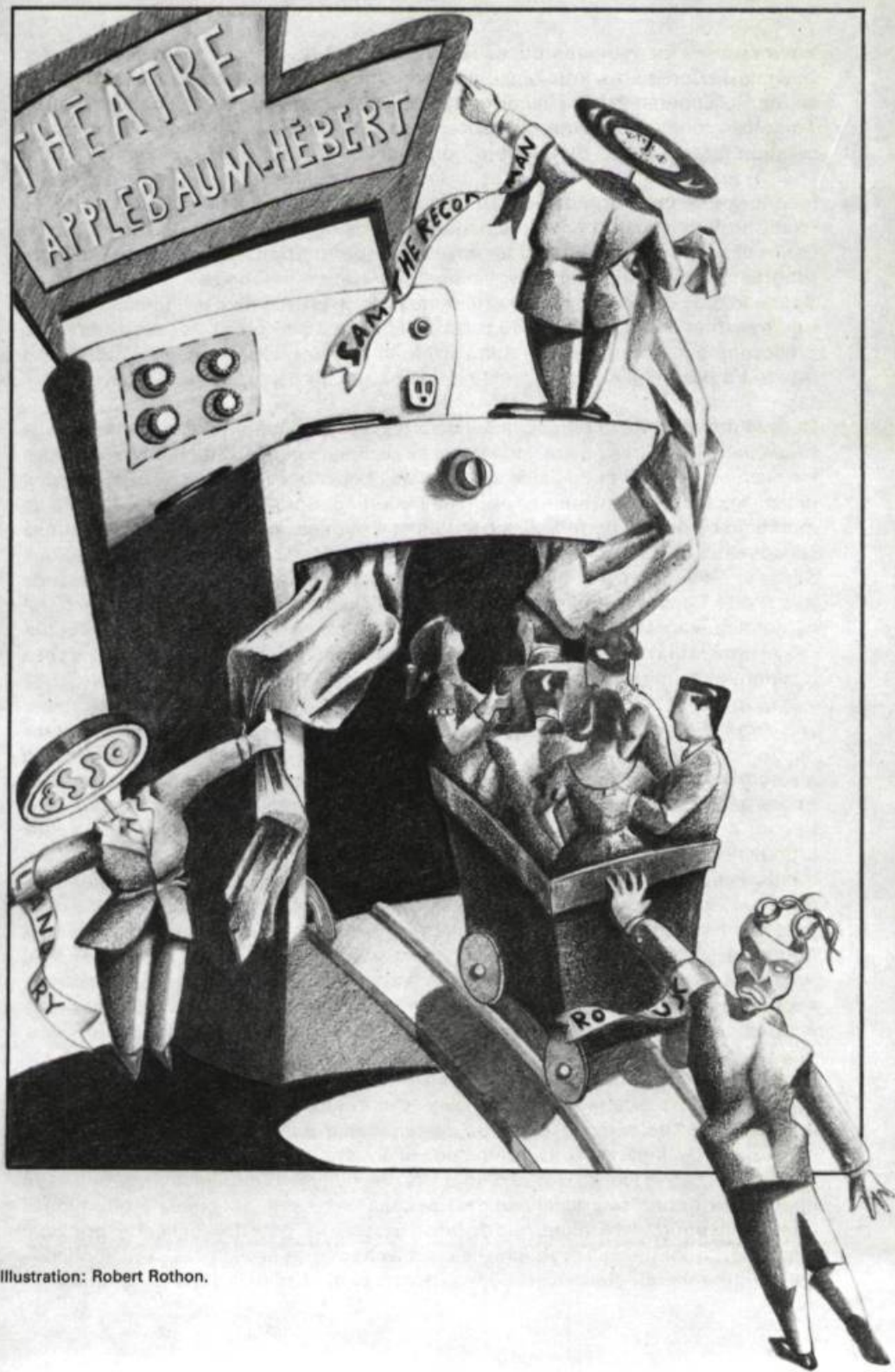


Illustration: Robert Rothern.



intéresser les intervenants du milieu théâtral, par exemple l'accroissement des budgets du Conseil des arts. Ainsi, le nouvel Office de promotion et de commercialisation s'occuperait à la fois du disque et du livre, des arts de la scène et du cinéma. Toutefois, lorsqu'on lit que le « succès de l'Office proposé repose donc sur la création de 'vedettes', dans le but non seulement d'aider les consommateurs à choisir, mais aussi de souligner l'excellence » (p. 88), on est en droit de douter du bien-fondé de cette proposition. Le Comité aurait dû réfléchir plus avant à l'échec relatif du fonds spécial de participation aux arts de la scène du Conseil des arts: conçu dans le but d'encourager les spectacles commerciaux canadiens, ce modeste programme fait à peine ses frais. Mais peut-on s'attendre à un tel effort de réflexion de la part d'un comité qui croit que le secteur de divertissement de l'univers culturel « ne transmet à peu près rien du passé, n'engage à peu près pas l'avenir et ne se préoccupe guère de présenter à la société un miroir d'elle-même » (p. 32)? Ne se trouve-t-il pas un seul membre de ce Comité qui ait déjà regardé la télévision?

Dans le domaine de la diffusion des oeuvres, l'augmentation des tarifs payés aux traducteurs littéraires (rec. 46), de l'aide aux éditeurs désireux de faire paraître des traductions (rec. 47) et de l'aide aux ateliers et colloques d'écrivains (rec. 48) sont des mesures longtemps attendues, que le Comité reprend à juste titre. Il en va de même de l'aide aux périodiques (rec. 52) et à la mise en marché des publications canadiennes (rec. 53). En recommandant au gouvernement de modifier sa politique d'aide à l'édition du livre pour tenir compte des critères du contenu et de la demande (rec. 49), le Comité semble cependant aller à l'encontre de ces mesures d'encouragement: quelle est la demande pour la poésie? Comment concilier impératifs culturels et impératifs commerciaux? Doit-on subordonner les premiers aux seconds? La position du Comité sur ces questions est par trop vague.

Les revenus directs versés aux auteurs ont également fait l'objet des délibérations du Comité. Ainsi, la révision, prévue pour 1983, de l'archaïque *Loi sur le droit d'auteur* (1924) devrait viser à assurer des revenus supplémentaires aux dramaturges publiés (p. 90-92). Bien qu'appuyées par la Writers' Union, la Canadian Library Association et l'Association des bibliothécaires de langue française, les propositions du Conseil des arts concernant l'établissement d'un système de paiement aux auteurs canadiens pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques n'ont pas été retenues par le Comité. Alors que le système du Conseil reposerait sur le nombre d'exemplaires en bibliothèque, celui du Comité serait fondé sur les droits versés par les éditeurs (rec. 45). Il y a fort à parier qu'un tel système favoriserait les auteurs de succès de librairie au détriment des auteurs « culturels ». Quant au problème de la « photocopie galopante » (p. 193), le Comité n'y propose guère de solution concrète.

De la même façon que ces mesures s'adressent au « publié » potentiel qu'est le dramaturge, les recommandations concernant Radio-Canada et l'O.N.F. peuvent intéresser les acteurs de radio et de télévision que sont potentiellement les comédiens de théâtre. Si la production d'émissions canadiennes augmente de façon significative (ce qui reste à démontrer), de nouveaux débouchés pourraient en effet s'ouvrir pour les artisans du théâtre canadien. Leurs difficultés économiques ne seraient pourtant résolues que de façon accessoire, hors de leur champ principal d'activité. La solution au problème des archives sonores et visuelles canadiennes — par l'augmentation des budgets des Archives publiques (rec. 73) — n'a également

qu'un effet fort indirect sur les gens de théâtre — ce qui n'enlève rien à sa pertinence.

Enfin, la création de l'Office canadien des relations culturelles internationales, organisme autonome au sein d'un ministère des Affaires extérieures qui n'a jamais compris grand-chose à la « diplomatie culturelle », si elle permet une meilleure promotion des artistes canadiens à l'étranger (rec. 98) devrait combler une lacune importante. On aurait souhaité ici plus de précisions concernant la place que cet Office accorderait à l'Office des tournées du Conseil des arts, qui a déjà fait connaître depuis quelque temps sa volonté de travailler davantage au niveau international.

Même en additionnant ces diverses mesures, on peut être porté à croire que le théâtre est resté un parent pauvre d'Applebaum-Hébert. Activité parvenue à sa maturité — comme en font foi les « résultats saisonniers extraordinaires » des festivals de Stratford et de Charlottetown « ou des théâtres d'été du Québec » (p. 65; bel exemple!) —, le théâtre semble pour Applebaum-Hébert un secteur sûr et qui demande moins de protection que la radiotélédiffusion ou le patrimoine: déplorable, par exemple, le manque de contenu canadien en musique « sérieuse », le Comité propose le théâtre en modèle. Il ne faut peut-être pas s'étonner de cet optimisme, voire de cette naïveté, du Comité face à la situation du théâtre au pays.

Durant les audiences publiques du Comité — pourtant toutes placées sous le signe de l'argent —, « ce sont les représentants de la collectivité théâtrale qui ont demandé avec le plus de ferveur le rétablissement de niveaux équitables de financement ». En proposant l'accroissement des budgets du Conseil des arts, c'est à ces demandes que répond le Comité. Celui-ci sera d'ailleurs réceptif aux autres préoccupations exprimées par les gens de théâtre: l'équilibre régional est une de ses priorités; pour faire connaître le théâtre canadien, il propose l'Office de promotion et de commercialisation; aucun quota n'est imposé pour les pièces canadiennes — on leur préfère des mesures d'encouragement; l'importance du théâtre pour enfants est reconnue. Eu égard à la « modestie » de ses demandes — les intervenants n'ont proposé aucun changement structurel, ce qu'ils voulaient principalement c'était plus d'argent —, on peut dire que le milieu théâtral a été traité de façon fort compréhensive par le Comité.

Tant par manque de ton que par manque de vision et de réalisme politique, le *Rapport* du Comité Applebaum-Hébert a laissé sur leur faim la quasi-totalité des observateurs. Il n'a réalisé qu'imparfaitement son double objectif: « proposer des solutions à divers problèmes à court et à long terme » et « définir un ensemble de lignes directrices susceptibles de guider dans l'avenir l'action des pouvoirs publics en faveur des nombreuses activités culturelles qui nous touchent de si près » (p. 3).

7. Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, *Compte rendu des mémoires et des audiences publiques*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère des Communications, Direction de l'Information, janvier 1982, p. 147. Voir également toute la section sur le théâtre, p. 147-153.

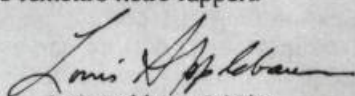


L'honorable Francis Fox  
Ministre des Communications  
Ottawa, Canada

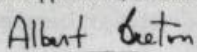
Novembre 1982

Monsieur le Ministre,

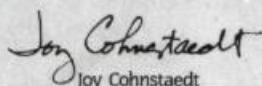
Nous les soussignés membres du Comité que vous avez nommé le 28 août 1980 pour étudier les politiques culturelles fédérales, avons l'honneur de vous remettre notre rapport.



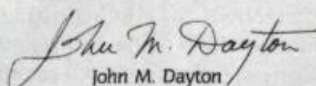
Louis Applebaum, Président



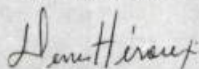
Albert Breton, Vice-président



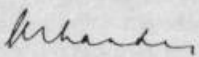
Joy Cohnstaedt



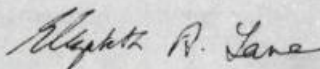
John M. Dayton



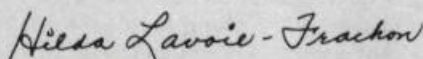
Denis Héroux



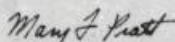
Robert E. Landry



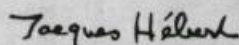
Elizabeth Lane



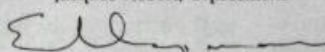
Hilda Lavoie-Frathon



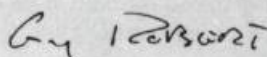
Mary Pratt



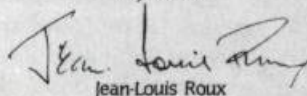
Jacques Hébert, Coprésident



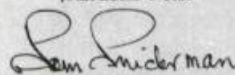
Ted Chapman, Vice-président



Guy Robert



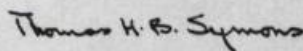
Jean-Louis Roux



Sam Sniderman



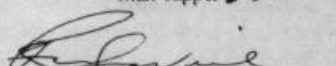
Alain Stanké



Thomas H.B. Symons



Max Tapper



Rudy Wiebe

Ne serait-ce qu'à cause des ambiguïtés de son *Rapport*, le Comité a échoué dans sa tentative de formuler ce qu'il appelle une « politique solide ».

Au plan politique, le Comité a évité de toucher à la question pourtant vitale des relations entre Québec et Ottawa. Si le Canada est réellement une « mosaïque de cultures et de régions » (p. 9) — on parle beaucoup de diversité et de pluralité dans ce *Rapport* —, que fait-on de la spécificité culturelle québécoise ? Malgré quelques couplets sur la régionalisation, le Comité se situe en fait dans la droite ligne du multiculturalisme trudeauesque, dont le but manifeste est de noyer les aspirations québécoises dans le grand tout canadien (« notre espace culturel » (p. 6) dit le *Rapport*) et de faire disparaître toute « dualité culturelle » du paysage confédéral. Dans un article récent, Paul Painchaud a d'ailleurs démontré la nécessité, pour Pierre Trudeau, de créer une culture nationale « sans laquelle l'État fédéral, comme projet politique, ne peut justifier son existence ».

On saura gré au Comité d'avoir proposé une politique qui soit d'abord culturelle, et non pas industrielle, ainsi que d'avoir refusé de la subordonner aux autres fins du gouvernement. Avec le Comité, on espérera une « reconnaissance accrue du rôle des artistes dans notre société » (p. 4), une plus grande « participation à la vie culturelle » (p. 8) et l'épanouissement de la « diversité régionale » (p. 10). On approuvera sa retenue: tout le *Rapport* baigne dans la « justice », l'« équilibre », le « jugement », l'« harmonisation des objectifs ». Par contre, on y réfléchira deux fois avant de croire que « l'incertitude et les hésitations officielles des années récentes » en matière de politique culturelle sont dues davantage « aux difficultés de la conjoncture (...) qu'à une diminution de l'intérêt ou de la détermination du gouvernement » (p. 86). On aurait préféré que le Comité réponde à ce qui demeure la question fondamentale pour les créateurs canadiens: existe-t-il une véritable volonté gouvernementale de formuler une politique culturelle?

La réponse à cette question est maintenant entre les mains d'un comité du Cabinet sous la direction du sénateur Jack Austin. Qu'est-on en droit d'attendre des membres de ce comité — entre autres gens de culture, nommons Marc Lalonde, Alan MacEachen et Herb Gray: un nouveau Pépín-Robarts, une politique calquée sur celle de l'énergie ou un « rapatriement culturel »?

**benoit melançon\***

8. Il est vrai que les intervenants québécois n'ont soumis qu'une centaine de mémoires (sur 1 369) en vue des audiences publiques du Comité — alors que Clément Richard en aurait reçu plus de 700 lors de sa dernière promenade provinciale.

9. *Le Devoir*, 8 décembre 1982. Deux autres articles du *Devoir* ont été consacrés à démonter les mécanismes de cette politique centralisatrice: ceux de Lise Bissonnette (18 novembre 1982) et de Lise Gauvin (4 janvier 1983).

\* L'auteur de l'article a signé, avec Laurent Mailhot, le livre suivant: *le Conseil des arts du Canada, 1957-1982*, Montréal, les Éditions Leméac, 1982, 400 p.